



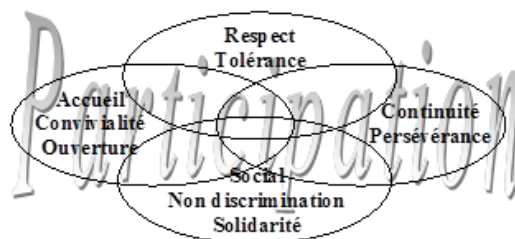
Activités Enfance (4/10 ans) des Amis des Bauges Règlement intérieur et conditions financières 2016

L'Association « Les Amis des Bauges » est organisatrice de nombreuses activités pour les enfants du Cœur des Bauges. Afin d'organiser au mieux ces activités, un règlement Intérieur des activités Enfance est mis en place dont les formalités vous sont présentées dans ce document.

PROJETS EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE

Les projets éducatif et pédagogique du centre socioculturel des Amis des Bauges sont disponibles à l'accueil, rue du Capitaine de Courson, au Châtelard.

Le projet éducatif de l'association définit les valeurs que l'association souhaite transmettre par son action sur le territoire et les objectifs poursuivis par l'équipe bénévole et salariée des Amis des Bauges.



Le projet pédagogique est spécifique aux activités Enfance. Il est lui aussi disponible à l'accueil des Amis des Bauges et est en quelque sorte la carte d'identité des activités. Vous y trouverez entre autres les informations suivantes : objectifs pédagogiques, organisation de la journée type, composition de l'équipe encadrante, présentation des locaux, les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs, les règles de vie quotidienne...)

INSCRIPTIONS AUX ACTIVITES

L'inscription de chaque enfant doit être enregistrée à l'accueil des Amis des Bauges préalablement aux activités. Toute inscription ne sera définitive qu'après le retour du dossier complet de l'enfant et le paiement anticipé des activités à venir. Les plaquettes d'inscription seront mises à disposition au centre socioculturel des Amis des Bauges.

Pour fréquenter les activités, les enfants (ou leur famille) sont invités à adhérer à l'association « Les Amis des Bauges ». Chaque famille doit aussi remplir, pour chaque enfant, un dossier d'inscription contenant :

- Une fiche d'autorisations parentales (intervention en cas d'urgence, droit à l'image, participation aux activités,...)
- Une fiche sanitaire
- Une fiche de renseignements (adresse, contacts, numéro d'allocataire...)

= l'ensemble des informations demandées seront transmises via un dossier unique appelé « Inscription annuelle 2016 Activités enfant 4/10 ans »

Ensuite pour chaque activité, les familles devront transmettre à l'association :

- Une fiche d'inscription aux activités (contenant toutes les informations liées à l'action : lieu, dates, coût...)
- Le règlement anticipé de l'activité (ou un acompte pour l'accueil de loisirs)

Pour les sorties, les inscriptions seront retenues dans l'ordre de prise de contact auprès de l'accueil des Amis des Bauges (Une liste d'attente sera créée dans l'attente de l'inscription définitive). Toute inscription doit se faire à l'accueil des Amis des Bauges et sera définitive après retour du dossier complet et du paiement des activités.

Concernant le matériel personnel des participants :

L'association encourage les participants à ne pas apporter lors des activités, du matériel personnel de valeur (téléphones portables, MP3, bijoux...). L'association décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration de matériel personnel qu'un participant aux activités aurait pris l'initiative d'apporter malgré cette recommandation.

ADHESION & TARIFS

Les activités Enfance sont gérées par l'association des Amis des Bauges. L'adhésion à l'association est annuelle et facturée lors de la 1^{ère} inscription (pour les familles ou enfants qui ne sont pas déjà adhérents)

"Les Amis des Bauges" est une association qui fonctionne grâce à l'implication de nombreux bénévoles, c'est pourquoi nous vous encourageons à prendre votre adhésion, ce qui vous donnera le droit de participer à la vie de l'association (apporter bénévolement vos idées, vos remarques, vos envies, vos compétences), d'être informé des activités proposées et de voter lors de l'Assemblée Générale. Les informations concernant l'adhésion sont disponibles à l'accueil des Amis des Bauges.

Afin de permettre à chacun de participer aux activités, le projet social des Amis des Bauges prévoit la tarification des activités (hors adhésion) en fonction du quotient familial. Pour 2016, les tranches suivantes sont retenues :

Tarif 4 : Quotient Familial (QF) > 1000

Tarif 3 : 788 < QF < 1000

Tarif 2 : 607 < QF < 788

Tarif 1 : QF < 607

Tarif Hors Cœur des Bauges : Application du QF + surcoût (en fonction des activités)

Tarif Hors Savoie : Application du QF + surcoût (en fonction des activités)

Selon les activités, les tarifs peuvent évoluer. Les informations tarifaires concernant les différentes activités seront transmises sur les plaquettes d'informations diffusées largement

Important : Aucune inscription ne sera acceptée pour toute famille qui ne serait pas à jour dans le règlement des factures précédentes.

Les absences et désistements, après inscription à l'activité, ne seront pas remboursés, sauf cas de force majeure, ou sur présentation d'un certificat médical.

RENSEIGNEMENTS

L'association des Amis des Bauges souhaite permettre à l'ensemble des familles de s'investir dans l'organisation et l'évolution du projet de l'accueil de loisirs. Pour cela l'association organise régulièrement des temps d'échanges avec les familles du territoire, ouverts aux personnes souhaitant y participer.

Vous pouvez contacter Frédéric MARION, coordinateur Enfance Jeunesse aux Amis des Bauges au : 04.79.54.87.64 ou par mail à l'adresse frederic.marion@amisdesbauges.org

Accueil de loisirs Enfant (4/10 ans) des Amis des Bauges

L'accueil de loisirs est organisé par les Amis des Bauges. En tant qu'organisateur l'association a pour rôle de garantir à la fois la qualité éducative et la sécurité morale et physique des mineurs accueillis. Pour cela un cadre réglementaire est défini au niveau national. L'association et l'équipe d'animation veillent à sa mise en place.

Arrêté du 20 mars 1984 portant réglementation des centres de loisirs sans hébergement (modifié par l'arrêté du 27 juin 1996) > Titre II > Article 12

« Pour être habilités, les centres de loisirs sans hébergement doivent répondre aux conditions suivantes :

1. Existence d'un projet éducatif présentant :

- Les objectifs éducatifs visés
- Les modalités générales de fonctionnement du centre
- Les activités possibles réalisables qui pourraient être proposées aux enfants

2. Existence d'une équipe d'animation qualifiée composée d'animateurs placés sous l'autorité d'un directeur.

3. Un effectif d'inscrits minimum de 8 enfants et maximum de 300 enfants »

Accueils des enfants de moins de 6 ans : Le rapport de visite de la Protection Maternelle Infantile permet à l'association d'accueillir 16 enfants de moins de 6 ans simultanément. Tous les enfants accueillis doivent être âgés d'au moins 4 ans au 1^{er} jour de leur accueil.

LIEU D'ACCUEIL

L'accueil de loisirs des Amis des Bauges est organisé dans les locaux de l'école du Châtelard. La mise à disposition de ces locaux fait l'objet d'une convention entre la municipalité du Châtelard et l'association des Amis des Bauges.

L'accueil de loisirs peut accueillir un maximum de 40 enfants âgés de 4 à 11 ans (16 places pour les enfants âgés de moins de 6 ans et 24 places pour les enfants âgés de plus de 6 ans)

N° de déclaration DDCSPP : 0730176CL000111

Lors des périodes d'accueil, une information est laissée sur la porte de l'accueil de loisirs quand les enfants et l'équipe d'animation sont en sortie (sorties à la journée, jeux extérieurs...)

PERIODES D'OUVERTURE & HORAIRES

Réglementairement, l'accueil de loisirs ne peut ouvrir les dimanches et jours fériés.

Du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires (hors vacances de Noël)

Hiver 2016 : Ouverture du lundi 15 au vendredi 26 Février 2016

Printemps 2016 : Ouverture du lundi 11 Avril au vendredi 22 Avril 2016

Été 2016 : Ouverture du mercredi 5 au vendredi 29 Juillet / Fermeture du lundi 1^{er} au vendredi 12 Août / Ouverture du mardi 16 au mercredi 31 Août

Automne 2016 : Ouverture du mercredi 19 au vendredi 28 Octobre

Horaires d'ouverture de l'accueil pendant les vacances :

7 h 30 – 9 h 30 : Accueil du matin (sur inscription spécifique, cf plaquette d'inscription) et arrivées échelonnées

9 h 30 – 11 h 30 : Animations Matin

11 h 45 – 13 h 45 : Repas + temps calme

14 h – 16 h 30 : Animations après-midi + Goûter

16 h 30 – 18 h : Départs échelonnés + Accueil du soir (sur inscription spécifique, cf plaquette d'inscription)

FONCTIONNEMENT

L'accueil de loisirs a un rôle éducatif. Les projets éducatif et pédagogique sont élaborés par l'association (cf article projet éducatif et pédagogique en fin de document) Il propose des activités en lien avec les objectifs pédagogiques fixés par l'association et mis en œuvre par l'équipe d'animation.

L'accueil est un lieu de vacances, de détente, de découverte et de loisirs. Les enfants pourront donc y trouver leur place, en ayant du temps pour eux, en choisissant leur activité...

POUR LE BON DEROULEMENT DES ACTIVITES DU GROUPE, IL EST DONC NECESSAIRE DE RESPECTER LES HEURES DE DEBUT ET DE FIN D'ACCUEIL

• Formule JOURNEE avec repas : 9 h 30 à 17h

• Formule 1/2 journée sans repas :

Matin : départ à 11 h 30

Après-midi : arrivée entre 13 h 30 et 14 h

• Formule 1/2 journée avec repas :

Matin + repas : départ avant 14 h

Repas + Après-midi : arrivée pour 11 h 30

• Accueils du matin et du soir : 7 h 30 à 9 h 30 et/ou 17 h à 18 h 00

Le responsable légal doit conduire l'enfant jusqu'à l'animateur, afin que celui-ci enregistre son arrivée. Ce n'est qu'à partir de ce moment que l'enfant sera pris en charge. De même le soir, il doit venir chercher l'enfant et signaler l'heure de départ à l'animateur.

En cas d'urgence, l'équipe encadrante dispose d'un téléphone portable pendant les périodes d'ouverture du centre : 06.45.28.98.30

S'il est impossible au responsable légal de venir chercher son enfant, il doit transmettre à l'équipe encadrante une autorisation signée, précisant les coordonnées de la personne à qui l'enfant doit être confié.

Les enfants avec autorisation parentale peuvent venir au centre, et le quitter, seuls (pour les enfants âgés d'au moins 6 ans)

INSCRIPTIONS :

L'inscription de chaque enfant doit être enregistrée à l'accueil des Amis des Bauges préalablement à la période d'accueil. Toute inscription ne sera définitive qu'après le retour du dossier complet de l'enfant et le versement de l'acompte pour la période à venir.

Le dossier d'inscription est à remplir par les parents de l'enfant. En cas de séparation des parents, l'inscription sera faite en fonction de la situation du parent qui a la garde de l'enfant (tarification, domiciliation...). Dans tous les cas, le tarif Cœur des Bauges sera appliqué si au moins un des 2 parents réside dans l'une des 14 communes du territoire.

Les plaquettes d'inscription seront mises à disposition au centre socioculturel des Amis des Bauges, et diffusées sur le territoire.

Les documents à transmettre pour que le dossier d'inscription soit complet sont les suivants (documents à transmettre pour chaque enfant) :

Pour l'année civile : (dossier « Inscription annuelle 2016 Activités enfant 4/10 ans »)

- Une fiche sanitaire
- Le numéro d'allocataire CAF (MSA ou autre) de la famille
- Un justificatif CAF (MSA ou autre) du Quotient Familial de la famille pour les familles souhaitant bénéficier d'une tarification adaptée à leurs revenus
- Une fiche d'autorisations parentales

Pour chaque période :

- La grille de présences de l'enfant pendant la période
- Le paiement du séjour

Pour les sorties, en fonction du nombre de places, priorité sera donnée aux enfants fréquentant régulièrement l'accueil de loisirs.

Aucune inscription ne sera prise si la famille n'est pas à jour du règlement des factures précédentes

FACTURATIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Une facture sera établie pour chaque période d'ouverture. Le paiement se fait auprès de l'accueil du centre socioculturel des Amis des Bauges (Rue du Capitaine de Courson 73630 LE CHATELARD) dans les 15 jours suivants la réception de la facture (1 mois pour la facturation de Juillet).

Dans tous les cas, les paiements seront établis à l'ordre des Amis des Bauges.

Les absences et désistements ne seront pas remboursés, sauf cas de force majeure, et sur présentation d'un certificat médical.

Cas particulier « Annulation repas » : les repas peuvent faire l'objet d'une annulation seulement si les familles préviennent le responsable pédagogique, au plus tard le jour d'ouverture précédent avant midi.

Toute absence ne faisant pas l'objet de la transmission par la famille d'un document justificatif auprès de l'équipe d'animation ou de l'accueil des Amis des Bauges, et ce avant le dernier jour de la période d'accueil, sera considérée comme « absence injustifiée » et donc facturée.

Les accueils de loisirs sont en partie financés par la CAF et la MSA, qui accorde un soutien directement aux structures d'accueil (aide financière intégrée aux tarifs proposés par les Amis des Bauges), raison pour laquelle l'association demande aux familles de lui transmettre leur numéro d'allocataire à l'inscription.

Suivi sanitaire des enfants :

- A l'inscription, les familles transmettent à l'équipe d'animation toutes les informations nécessaires au bon déroulement du séjour via la fiche sanitaire de liaison.
- Un animateur sera chargé en particulier du suivi sanitaire des enfants et de faire le lien avec les familles si nécessaire.
- En cas de maladie virale déclarée chez eux, il est demandé aux parents de le signaler afin que les autres familles en soient informées.
- En cas d'urgence, le médecin le plus proche ou le SAMU sera appelé, et les frais engagés seront pris en charge par la famille.
- Aucun médicament ne sera donné aux enfants sans une ordonnance médicale.

TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS 4/10 ans

Le prix du repas (non inclus dans les tarifs ci-dessous), est de 5.90 €. La restauration est assurée par un prestataire extérieur (transport en liaison chaude).

Tarifs appliqués pendant les vacances scolaires :

<u>Grilles des tarifs :</u>	<u>Quotient Familial</u>	<u>Journée</u>	<u>½ journée</u>	<u>Forfait semaine *</u>
Tarif 4	QF > 1000	15 €	8 €	65 €
Tarif 3	788 < QF < 1000	12 €	6,5 €	50 €
Tarif 2	607 < QF < 788	9 €	5 €	40 €
Tarif 1	QF < 607	6 €	3,5 €	25 €

**peuvent bénéficier du forfait semaine, uniquement les familles dont au moins un des parents réside sur une des communes du Cœur des Bauges*

IMPORTANT : le Quotient Familial pris en compte pour la facturation est le montant transmis le jour de la 1^{ère} inscription au cours de l'année civile. Toute évolution du Quotient Familial en cours d'année, ne sera prise en compte seulement si la famille fait la démarche d'en informer l'association et ce avant le dernier jour de la période d'accueil.

Pour les personnes vivant hors « Cœur des Bauges » :

Les personnes qui résident de manière permanente à l'extérieur du Cœur des Bauges peuvent participer aux activités de l'accueil de loisirs dans la limite de 20% des places par activité, ou s'il reste des places.

Elles se verront appliquer un tarif différencié. Le tarif en fonction du QF leur sera appliqué, majoré de 2 € pour une journée ou de 1 € pour une demi-journée, du fait de la participation au financement de l'accueil de loisirs de la Communauté de Communes du Cœur des Bauges.